

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **30 mars 2015**

Décision n° **CP-2015-0106**

commune (s) : Villeurbanne

objet : Construction d'un atelier véhicules légers (VL) et aménagement des espaces extérieurs - Site Kruger
- lot n° 8 : métallerie, serrurerie, clôture, portes sectionnelles - Autorisation de signer le marché de
travaux à la suite d'une procédure adaptée

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Laurent

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : Lundi 23 mars 2015

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : Mardi 31 mars 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Brugnera).

Commission permanente du 30 mars 2015**Décision n° CP-2015-0106**

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Construction d'un atelier véhicules légers (VL) et aménagement des espaces extérieurs - Site Kruger - lot n° 8 : métallerie, serrurerie, clôture, portes sectionnelles - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure adaptée**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 17 mars 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Il est proposé d'installer le nouveau garage véhicules légers (VL) de la direction logistique, patrimoine et bâtiments sur le site Kruger, 100 avenue Paul Kruger à Villeurbanne, après une réorganisation des espaces actuellement occupés par plusieurs subdivisions de la direction de la propreté.

Cette opération comprend :

- les aménagements des parkings pour la direction de la propreté et la direction logistique, patrimoine et bâtiments :

- . la démolition et le désamiantage du hangar présent au fond de la parcelle,
- . l'aménagement du parking est pour la direction de la propreté : nettoyage du site, de la bande de roulement et de l'aire de stationnement alvéolaire en gravier, et des espaces extérieurs,
- . l'aménagement du parking sud pour la direction logistique, patrimoine et bâtiments de la chaussée, de la bande de roulement et de l'aire de stationnement alvéolaire en gravier et des espaces extérieurs.

- le déplacement de l'aire de dépotage de la direction de la propreté dont le nettoyage du site, des réseaux d'alimentation d'eau et d'assainissement, des chaussées, de l'éclairage et du transfert des équipements existant à conserver,

- la construction du garage VL de la direction logistique, patrimoine et bâtiments avec une isolation conforme à la réglementation thermique 2012, le déménagement des équipements existants, la déconstruction et la reconstruction de la cabine à peinture,

- les équipements extérieurs de la direction logistique, patrimoine et bâtiments, le transfert de l'aire de lavage du site actuel et des travaux de génie civil,

- les espaces communs aux deux zones d'activité :

- . les travaux de raccordement de voirie sur espaces publics,
- . la voie de desserte commune à la direction de la propreté et à la direction logistique, patrimoine et bâtiments.

Cette opération comporte 14 lots.

Les lots n° 1, 2, 3, 4, 5, 6, 10 et 11 font l'objet d'une procédure d'appel d'offres lancée en application des articles 26,33,39,40,57 à 59 du code des marchés publics

Les lots n° 7, 8, 9, 12, 13, et 14 font l'objet d'une procédure adaptée lancée en application des articles 27-3 et 28 du code des marchés publics.

En application de la délibération n° 2015-0004 susvisée, s'agissant des lots passés selon une procédure adaptée, seul le lot n° 8 fait l'objet d'une décision en Commission permanente en raison de son montant.

Une procédure adaptée a été lancée en application des articles 27-3 et 28 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif à la construction d'un atelier VL et aménagement des espaces extérieurs - Site Kruger - lot n° 8 : métallerie - serrurerie - cloture - portes sectionnelles.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, le représentant du pouvoir adjudicateur, par décision du 23 février 2015, a classé première et choisi l'offre jugée économiquement la plus avantageuse, de l'entreprise Masfer pour un montant de 215 779,20 € HT, soit 258 935,04 € TTC.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché pour la construction d'un atelier véhicules légers (VL) et aménagement des espaces extérieurs - Site Kruger - lot n° 8 : métallerie, serrurerie, clôture, portes sectionnelles, et tous les actes y afférents, avec l'entreprise Masfer, pour un montant de 215 779,20 € HT, soit 258 935,04 € TTC.

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme P28 - Fonctionnement de l'institution, individualisée sur l'opération n° 0P28O2917, le 13 janvier 2014 pour un montant de 9 825 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2015 et suivants - compte 231311 - fonction 020.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 31 mars 2015.